

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal de la Commune d'ESPOEY
Séance 15 Avril 2016

Elus en exercice : 14
Elus présents : 10
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille seize, le 15 Avril 2016 à 19 heures, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARRÈRE, Maire

Présents :

Mesdames Emilie CAZAYOUS, Nicole DIEU, Fabienne LABAT et Ariane TAILHEURET,

Date de la Convocation :

Messieurs Jean-Jacques LASCASSIES, Olivier MARTINE, Roland MARTINE, Jean-Pierre MOURA et Serge SUBIAS

8 Avril 2016

Membre absent :

Date d'affichage :

Madame Christine SALEFRANQUE

8 Avril 2016

Membres représentés :

Madame Sandra FLANZY représentée par Madame Fabienne LABAT

Madame Patricia LACAZE représentée par Madame Nicole DIEU

Monsieur Christophe CAZALA représenté par Monsieur Jean Pierre BARRERE

Secrétaire de Séance : Madame Fabienne LABAT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 22/03/2016
- Affectation des résultats 2015
- Compte administratif 2015 – Compte de Gestion 2015
- Vote des taux
- Budget Primitif 2016
- Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la CDC
- Transformation salles paroissiales en deux logements – Mission de coordination SPS
- Transformation de salles paroissiales en deux logements – Mission BE Thermique
- Renouvellement CAE – Restaurant scolaire et entretien locaux communaux
- Renouvellement CAE – ATSEM
- Création d'un nouveau CAE aux Services Techniques
- Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à ce que quatre points soient rajoutés à l'ordre du jour, à savoir : la consultation pour la mission BE Thermique dans le cadre du marché de transformation de salles paroissiales en deux logements, les renouvellements de

deux contrats CAE au restaurant scolaire et à l'école ainsi que la création d'un poste en contrat accompagnement à l'emploi aux services techniques. Les élus émettent un avis favorable.

A/ APROBATION DU PROCES VERBAL DU 22/03/2016

Le procès-verbal de la séance du 23/03/2016 est approuvé dans son ensemble par les membres du Conseil Municipal.

B/ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Délibération n°2016-04-15/001

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2015 est établi par le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion 2015 est soumis au vote en même temps que le Compte Administratif 2015.

Le Conseil municipal après en avoir largement délibéré,

VOTE : le Compte de Gestion 2015, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

C/ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Délibération n°2016-04-15/002

Madame Nicole DIEU, la doyenne, présente aux membres du Conseil d'Administration le Compte Administratif 2015.

Le Conseil d'Administration, après en avoir largement délibéré, vote et arrête ainsi les comptes :

Section d'investissement :

Dépenses

Prévus :	379554,00
Réalisé :	150101,35
Restes à Réaliser :	36078,00

Recettes

Prévus :	379554,00
Réalisé :	165550,38
Restes à réaliser :	42068,00

Section de fonctionnement :

Dépenses

Prévus :	775349,00
Réalisé :	637357,00
Restes à réaliser :	0,00

Recettes :	
Prévus :	775349,00
Réalisé :	822356,55
Restes à réaliser :	0,00

Résultats de clôture :

Investissement :	15449,03
Fonctionnement :	184998,86
Résultat global :	200447,89

D/ AFFECTATION DES RESULTATS

Délibération n°2016-04-15/003

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARRERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant, sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant, que le Compte Administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	43002,51
-un excédent reporté de :	141996,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	184998,86
-un excédent d'investissement de	15449,03
-un excédent des restes à réaliser de :	5990,00
Soit un excédent de financement de :	21439,03

DECIDE : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	184998,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	184998,00
Résultat d'investissement reporté (001) :Excédent	15449,00

E/ FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – ANNEE 2016

Délibération n°2016-04-15/004

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition des quatre taxes directes locales en 2016.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **380116,00 euros**

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2016, comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux de référence de 2015</i>	<i>Taux votés en 2016</i>	<i>Bases 2016</i>	<i>Produits 2016</i>
T.H.	16,33%	16,41%	1297000	212837
F.B	5,40%	5,43%	1004000	54517
F.N.B.	33,89%	34,06%	44800	15258
CFE	24,49%	24,61%	396200	97504
TOTAL				380116

PRECISE : que le produit fiscal attendu de ces taxes d'un montant de **380116,00 euros** sera inscrit aux articles **73111,73112 et 73114** du budget primitif de l'exercice en cours

F/ BUDGET PRIMITIF 2016

Délibération n°2016-04-15/005

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre BARRERE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2016 :

Investissement :

Dépenses : 520294,00

Recettes : 514304,00

Fonctionnement :

Dépenses : 799183,00

Recettes : 799183,00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 556372,00 (dont 36078,00 de RAR)

Recettes : 556372,00 (dont 42068,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 799183,00

Recettes : 799183,00

G/ REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D UN MONTANT DE 69650.00 €
CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPÔTS POUR LE FINANCEMENT DE
L'OPERATION DE TRANSFORMATION DE SALLES PAROISSIALES EN DEUX
LOGEMENTS (PLUS)

Délibération n°2016-04-15/006

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de transformation de deux salles paroissiales en deux logements (PLUS) et précise que dans le cadre de cette opération il conviendrait de réaliser un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'opération susvisée et après en avoir délibéré,

AUTORISE : Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 69650,00 €, en vue de financer une partie des travaux de transformation de salles paroissiales en deux logements, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant ligne du prêt PLUS :	69650.00 €
Durée totale de la ligne de prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux de Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

A cet effet le Conseil :

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer, seul le Contrat de Prêt, réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

H/ MISSION CSPS- TRANSFORMATION DE SALLES PAROISSIALES EN DEUX LOGEMENTS

Délibération n°2016-04-15/007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention pour assurer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé au cours des phases de conception et réalisation relatives aux travaux de transformation de salles paroissiales en deux logements .

Il précise que cette convention a pour objectif de veiller, sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage, à la mise en œuvre des principes généraux de prévention.

Monsieur le Maire rajoute avoir lancé une consultation, en vue de cette mission et propose aux élus, les offres de prix suivantes :

SARL C'VITAL : montant de 2300,00 € HT soit 2760,00 € TTC

SARL MANAGEMENT COORDINATION : montant de 1680, 00 € HT soit 2016,00 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : de confier à la SARL MANAGEMENT COORDINATION, la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des travaux de transformation de salles paroissiales en deux logements, pour un montant de 1680,00 HT soit 2016,00 TTC

APPROUVE : le projet de convention tel qu'il lui est présenté par le Maire,

AUTORISE : le Maire à signer cette convention.

V/ MISSION BE THERMIQUE- TRANSFORMATION DE SALLES PAROISSIALES EN DEUX LOGEMENTS

Délibération n°2016-04-15/008

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention pour assurer la mission de BE Thermique pour le projet de transformation de salles paroissiales en deux logements, Label PROMOTELEC.

Il rajoute avoir lancé une consultation, en vue de cette mission et propose aux élus, les offres de prix suivantes :

HELIO PROJET : montant de 3520,00 € HT soit 4224,00 € TTC

SETAH : montant de 3700,00 € HT soit 4440,00 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : de confier à la SETAH, la mission de BE Thermique, dans le cadre des travaux de transformation de salles paroissiales en deux logements, pour un montant de 3700,00 € HT soit 4440,00 € TTC

APPROUVE : le projet de convention tel qu'il lui est présenté par le Maire,

AUTORISE : le Maire à signer cette convention.

J/ RENOUELEMENT D'UN CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI A L'ECOLE POUR LE RESTAURANT ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES

Délibération n°2016-04-15/009

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, les délibérations n°2014-07-11/005 du 11 juillet 2014 relative à la création d'un contrat accompagnement à l'emploi à l'école, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et la délibération n° 2015-06-09/009 du 9 Juin 2015, relative à la reconduction de ce contrat pour une durée de un an.

Il précise que le personnel recruté, sur l'année scolaire 2015-2016, était en charge de l'entretien des locaux scolaires ainsi que des tâches liées au restaurant scolaire.

Il rappelle au Conseil le terme du contrat accompagnement à l'emploi, à savoir le 31 Août 2016.

Considérant la nécessité de maintenir, pour le bon fonctionnement de l'école, l'organisation des services telle qu'elle avait été décidée pour la rentrée 2016-2017,

Il précise qu'il conviendrait de renouveler ce poste pour une durée d'un an, à raison de 29 h par Semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

AUTORISE : le renouvellement du poste, en contrat accompagnement à l'emploi, pour une durée hebdomadaire de 22 h, à compter du 1^{er} septembre 2015

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune, pour l'emploi d'un « Contrat Accompagnement à l'Emploi », ainsi que le contrat de travail s'y rapportant.

PRECISE : que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

K/ RENOUELEMENT D'UN CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI SUR UN POSTE D'ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE

Délibération n°2016-04-15/010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2014-07-11/006 du 11 Juillet 2014, relative à la création d'un contrat accompagnement à l'emploi sur un poste d'ATSEM et la délibération n°2015-06-09/010 du 6 Juin 2015 relative à la reconduction de ce contrat pour une durée d'un an.

Il rappelle au Conseil municipal le terme du Contrat Accompagnement à l'emploi à l'école maternelle, à savoir le 31 Août 2016.

Considérant qu'il y a nécessité, de maintenir cet emploi pour assurer les différentes tâches incombant à l'ATSEM, Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de renouveler ce poste pour une durée de un an, à raison de 29 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2016

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

AUTORISE : la création d'un poste, en contrat accompagnement à l'emploi, pour une durée hebdomadaire de 29 h à compter du 1^{er} septembre 2016.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune, pour la création d'un « Contrat Accompagnement à l'Emploi », ainsi que le contrat de travail s'y rapportant.

PRECISE : que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

L/ CREATION D UN NOUVEAU CONTRAT ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°2016-04-15/011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un des deux employés des services techniques est placé en arrêt jusqu'au 22 Mai, suite à un accident de travail, survenu le 16 Mars 2016.

Considérant l'étendue de la Commune et la charge de travail qui incombe aux employés des services techniques durant la période de Mai à Octobre, à savoir travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts ainsi que travaux d'entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose que soit créé un poste, en contrat accompagnement à l'emploi, pour une durée d'un an, à raison de 21 h hebdomadaire, à compter du 18 Mai 2016.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

AUTORISE : la création d'un poste en contrat accompagnement à l'emploi, pour une durée hebdomadaire de 21 heures, du 18 Mai 2016 au 17 Mai 2017.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune, pour la création d'un « Contrat Accompagnement à l'Emploi », ainsi que le contrat de travail s'y rapportant.

PRECISE : que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45